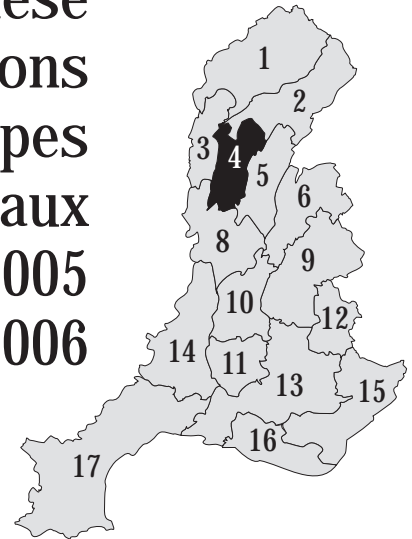


Bresse, Dombes,
Saône
et affluents
rive
gauche

4

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

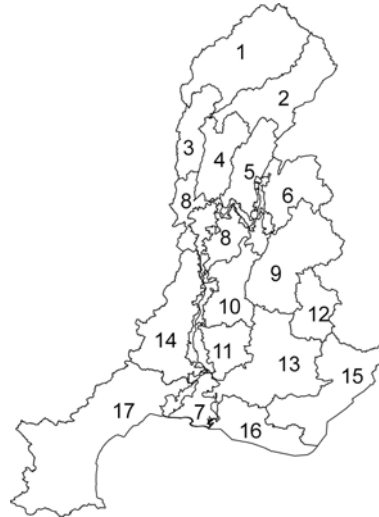
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ Éléments généraux

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ Localisation des masses d'eau et des sous bassins

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

SA_04_03	Chalaronne
SA_04_04	Reyssouze
SA_04_05	Seille
SA_04_06	Veyle

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 4 - "BRESSE, DOMBES, SAONE ET AFFLUENTS RIVE GAUCHE"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Altération de la morphologie des cours d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques ou aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Altération de la continuité biologique des milieux et des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Risque d'inondation

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Altération du fonctionnement hydraulique des plans d'eau

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets industriels (industries agroalimentaires notamment)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les eaux pluviales

Pollution apportée par les effluents des caves vinicoles

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale		
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342		6346	6516
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)		Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau			X		X		X				X	X		3	
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions	X	X	X	X				X	X	X		X		3	
		Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements															
		Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)	X	X		X	X							X		3	
		Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	X	X		X	X		X					X		3	
		Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation					X		X					X		3	
		Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	X	X		X							X			3	
		Créer des ressources de substitution, à condition qu'elles n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux								X						3	
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable											X			9		

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale			
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342		6346	6516	
Pollution liée aux rejets industriels (agroalimentaires notamment)	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)			X												10	
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...)			X												10	
Pollution liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)										X						8	
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs					X					X					8bis	
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables	X	X		X	X	X				X	X				8bis	
		Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)	X	X	X	X	X					X					8bis	
	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épandage, ...)		X	X	X		X										8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)			X		X	X				X						8bis
		Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires										X					9
Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)										X					9		

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale			
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342		6346	6516	
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques			X								X	X			7	
	Développer le partage des connaissances et améliorer l'organisation collective	Au niveau technique (mise à disposition de données, retours d'expérience sur l'efficacité des actions, ...)											X				7	
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	X	X			X											7
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires													X			9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)												X				9
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires (dont SATEP, assistance à maîtrise d'ouvrage ...)												X				9
	Pollution propagée par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...											X		X		7
Pollution apportée par les eaux pluviales	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement ...)			X								X				10	
Pollution résultant de pollutions anciennes ou rémanentes	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle											X	X			7	
	Résorber les pollutions liées aux anciennes activités minières	Résorption des pollutions liées aux anciennes activités minières : connaissance impact sur les milieux, traitement des eaux d'exhaures...											X				7	

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine										lien projet d'orientation fondamentale			
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342	6346	6516				
Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique)	X	X	X	X												8		
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique	X	X	X	X							X	X					8	
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, ...)	X				X													8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements	X	X	X	X							X							8
		Utiliser un matériel adapté			X															8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution	X		X		X													8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)											X							8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs	X	X	X	X	X				X		X		X					8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)					X						X	X	X					8
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires									X									9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage														X				9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)					X						X		X					9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future											X							9

POLLUTION INDIFFERENCIÉE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTIVITES AGRICOLES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale		
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342		6346	6516
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux										X				1	
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)											X	X			8
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique											X				8
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, ...)												X			8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Utiliser un matériel adapté										X				8	
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)											X				8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs												X			8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)							X						X		8bis
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution											X	X			8
	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)												X			8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)												X			8bis
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable												X			9
		Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage												X			9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)												X			9
Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat...)														X	strat	

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaleraonne	Reyssouze	Seille	Veyre	masse d'eau souterraine									lien projet d'orientation fondamentale	
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342	6346		6516
Natura 2000	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve...)			X												5
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés			X								X				zh
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Permettre une bonne gestion des zones humides par les acteurs économiques (monde agricole, sylvicole, ...) par l'intermédiaire de soutien technique et financier à l'évolution des pratiques ; rémunération des services rendus de préservation ; labellisation des productions et services liés à ces espaces.			X												zh
Directive « eaux potabilisables »	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage											X				9
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires		X													9
Directive « eaux résiduaires urbaines »	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs			X												10
	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP collectives et industrielles)					X										10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...)			X												10
Directive « nitrates »	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pressions sur les secteurs les plus vulnérables		X		X							X				8bis

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Chaloraonne	Reyssouze	Seille	Veyle	masse d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale					
							6135	6140	6143	6212	6225	6227	6305	6342		6346	6516			
Intégrer eau et aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	X	X		X								X					2	
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière ...)	X	X	X														2	
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux	X	X	X	X								X					1	
		S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état	X																	1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, ...)			X															1
	Donner aux structures des moyens à la hauteur des ambitions	Développer et pérenniser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des structures	X	X		X														1
Enjeux AEP	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage													X				9	
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future												X					9	

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

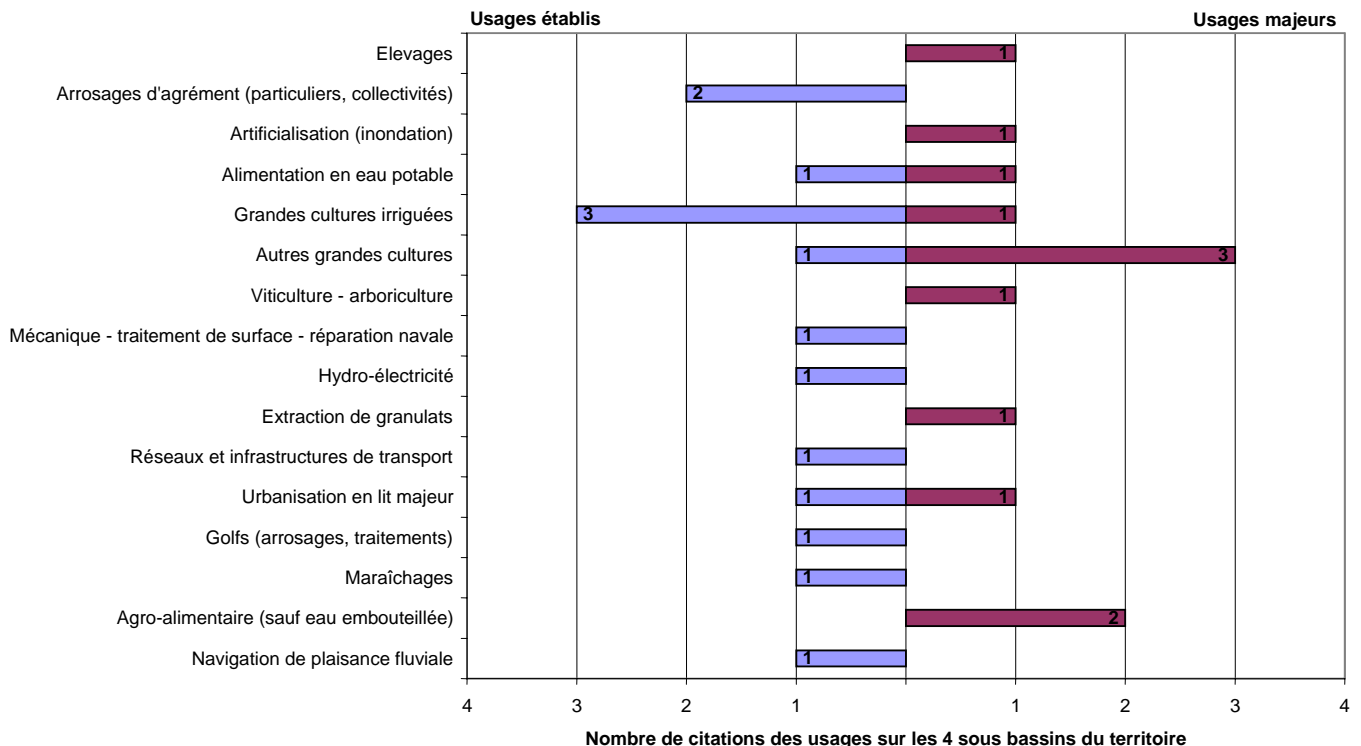
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Le lien entre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux et les usages présents sur le bassin versant a notamment été examiné. Ce travail, à dire d'expert des groupes locaux, a permis de mettre en évidence des usages concernés par les mesures et d'autres favorisés. Cette approche, en lien avec les objectifs de bon état des milieux, apporte un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique des mesures formulées.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "**majeur**" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "**établi**" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

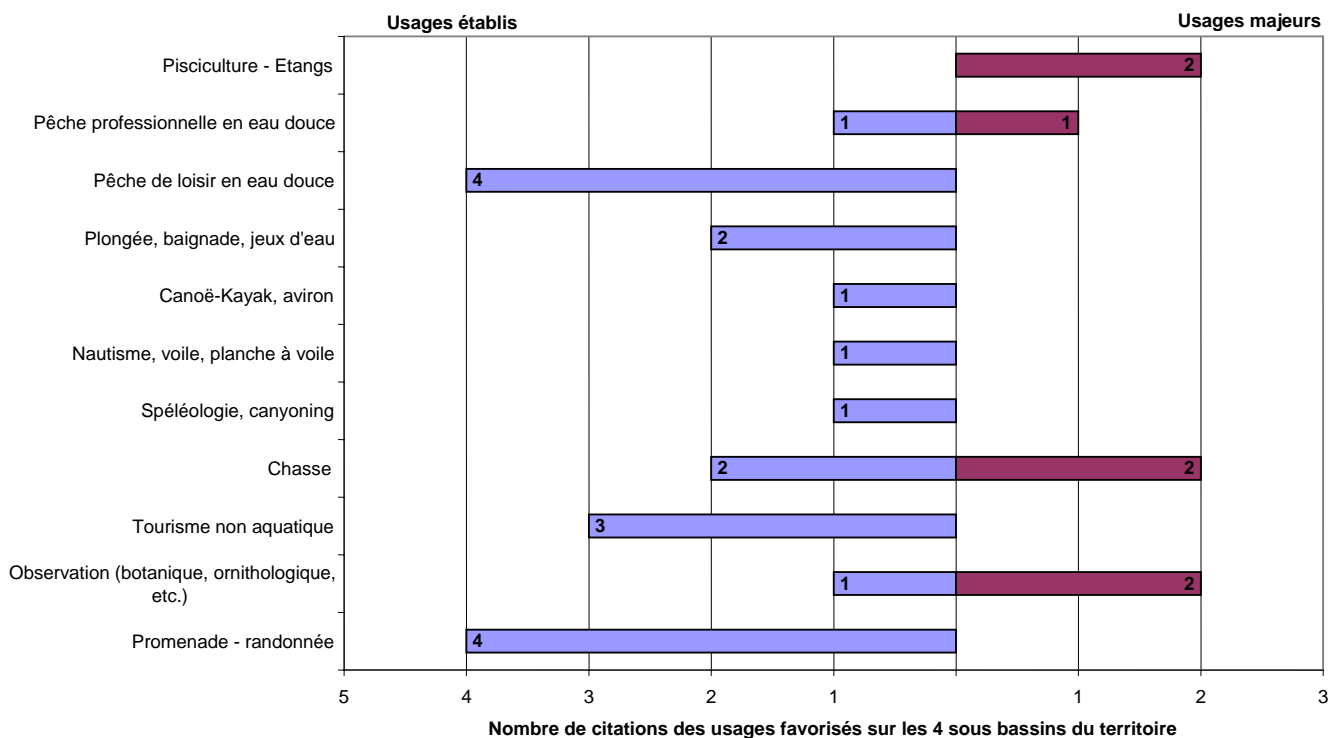
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE BRESSE, DOMBES, SAONE ET AFFLUENTS RIVE GAUCHE



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs les plus concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent en tête les activités agricoles grandes cultures (irriguées et autres).

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE BRESSE, DOMBES, SAONE ET AFFLUENTS RIVE GAUCHE



Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, la **richesse biologique** (biodiversité), les capacités **d'auto-épuration** et **d'auto-gestion sédimentaire du milieu**, ainsi que **l'amortissement des crues** et **la ressource eau locale** seront favorisées par l'atteinte du bon état.

Ainsi, parmi les usages établis et les usages majeurs les plus favorisés par l'atteinte du bon état, on trouve des usages à consonance de loisir : la pêche de loisir en eau douce, la chasse et la promenade- randonnée.

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Chalaronne (SA_04_03)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
577A	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	naturelle			bon état	délai	Selon évolution de la PAC
577B	La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la Saône	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L32	étang Forêt	artificielle			bon potentiel	non	MEA
L33	petit étang de Glareins	artificielle			bon potentiel	non	MEA
L34	grand étang de Glareins	artificielle			bon potentiel	non	MEA
L35	grand étang de Birieux	artificielle			bon potentiel	non	MEA
L39	étang Turlet	artificielle			bon potentiel	non	MEA

Sous bassin versant : Reyssouze (SA_04_04)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
593A	Le Jugnon, la Reyssouze du Clairtant à la confluence avec le Reyssouzet, et le bief de la gravière	naturelle			bon état	délai	Relargage métaux lourds, phosphore sur le long terme.
593B	Le Reyssouzet	naturelle			bon état		
593C	La Reyssouze de la confluence avec le Reyssouzet à la Saône	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC. Amélioration sur le long terme car milieux très dégradés.
594	La Reyssouze de sa source au Clairtant inclus	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L40	gravière de Montrevel	artificielle			bon potentiel	non	Attente de données

Sous bassin versant : Seille (SA_04_05)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1803	La Seille de la Brenne au Solnan	naturelle			bon état	non	
596	La Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône	fortement modifiée		bon potentiel		non	
597	Les Sanes	naturelle			bon état	objectif	Dérogation d'objectif (biologie) - Faible potentialité du milieu / Cloisonnement du milieu / Conflit d'usages (droit d'eau des moulins, agriculture et pêche) / Coût efficacité-mesures / Quel référentiel pour cette masse d'eau ? / Des questions par rapport à la maîtrise du foncier et au temps de retour du milieu.
598	Solnan et Sevron	naturelle			bon état	non	
599	La Vallière Sonette incluse	naturelle			bon état	non	
600	La Brenne	naturelle			bon état	délai	Temps de mise en œuvre du programme de restauration physique / Méconnaissance vis-à-vis des métaux
601	La Seille de sa source à la confluence avec la Brenne	naturelle			bon état	délai	Pas d'action sur la répartition des eaux / Etude à faire / Conflit usage AEP - milieu / Temps de retour des actions de restauration du lit mineur

Sous bassin versant : Veyle (SA_04_06)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etire inclus	naturelle			bon état	non	
580	La Petite Veyle	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
581	La Veyle du Renon à la Saône	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
582	Le Renon	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
583	La Veyle de l'Etire au Renon	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
584A	Le Vieux Jonc de sa source à St Paul de Varax	naturelle			bon état	non	Selon évolution PAC
584B	Le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC. Rejets St-Paul de Varax
584C	Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC. Rejets Bressor et Weber et Broutin
584D	L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
587A	La Veyle de sa source à l'amont de Lent	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC
587B	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg	naturelle			bon état	délai	Selon évolution PAC

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L36	le Grand Marais	naturelle			bon potentiel	non	
L38	Étang Moulin	naturelle			bon potentiel	non	
L41	Gravière de Saint-Denis-lès-Bourg	naturelle			bon potentiel	non	

Rappel des objectifs pour l'ensemble des masses d'eau de la Saône

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
699	La Saône de sa source à la confluence avec la Mause, la Mause incluse	naturelle			bon état	non	sauf dérogation selon la provenance des micropolluants (liés au fonds géochimique ?)
698	La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	naturelle			bon état	non	
695	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	naturelle			bon état	non	
1806A	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	naturelle			bon état	non	
1806B	La Saône du Salon à la déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806C	La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806D	La Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	naturelle			bon état	non	
1807A	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	naturelle			bon état	non	
1807B	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	délais	Impact cumulé : urbanisation croissante, milieu déjà fortement urbanisé. Faisabilité technique et financière des mesures liées au pluvial.

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6135	Formations plio quaternaires Dombes - sud		Bon état		
6135a		Côtières Sud Dombes		Bon état 2015	
6140	Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau		Bon état		
6143	Formations plioquaternaires Dombes - Bresse		Bon état		
6212	Miocène de Bresse		Objectif restant à préciser		Niveau de connaissance faible de la ressource en raison de son caractère profond et de sa faible exploitation
6225	Sables et graviers pliocènes du Val de Saône		Bon état		
6227	Calcaires sous couverture du pied des côtes mâconnaise et chalonnaise		Objectif restant à préciser		Méconnaissance de la ressource, de ses potentialités et temps de renouvellement
6305	Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosne		Bon état		
6305a		Du confluent Saône Doubs jusqu'à l'amont de la Grosne		Bon état 2015	Problème pesticides et localement nitrates + pollutions d'origine industrielle
6305c		Alluvions de la Saône, de la confluence de la Grosne au Sud de Mâcon		Bon état après 2015	Pression importante du vignoble par les pesticides. Méconnaissance de l'influence du versant viticole
6305d		Alluvions de la Saône, du Sud de Mâcon à Saint-Georges-de-Reneins		Bon état après 2015	Pression importante du vignoble par les pesticides. Méconnaissance de l'influence du versant viticole
6305e		Alluvions de la Saône, de Saint-Georges-de-Reneins au Rhône		Bon état après 2015	
6342	Alluvions fluvio-glaciaires Couloir de Certines		Bon état après 2015		
6342a		Couloir Certines		Bon état après 2015	
6342b		SW Bourg-en-Bresse		Bon état après 2015	
6346	Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans		Bon état		Pollutions diffuses par les pesticides agricoles et non agricoles, conflits d'usages entre AEP et écoulements de surface
6349	Alluvions de la Bresse - plaine de la Vallière		Bon état		
6505	Domaine marneux de la Bresse		Bon état		Enjeu limité en raison des faibles potentialités de l'aquifère
6516	Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien		Bon état		